



Bureau canadien d'agrément en foresterie Canadian Forestry Accreditation Board

Agrément et activités connexes

Révision de l'agrément du programme en Aménagement forestier durable (deuxième cycle), Faculté de Foresterie, Université de la Colombie-Britannique

Selon les discussions tenues avec la Faculté de Foresterie, Université de la Colombie-Britannique, il a été convenu que la révision de l'agrément du programme en Aménagement forestier durable (deuxième cycle) aura lieu du 1 au 3 avril 2019.

La période courante d'agrément du programme vient à échéance le 30 juin 2019.
[Octobre 2018]

Révision de l'agrément de la concentration en Aménagement des ressources forestières et de la concentration en Opérations forestières, Faculté de Foresterie, Université de la Colombie-Britannique

Après avoir étudié le rapport que lui a présenté l'équipe d'évaluation et la documentation reliée à cette visite, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) accorde l'agrément à la concentration en Aménagement des ressources forestières et à la concentration en Opérations forestières, Université de la Colombie-Britannique, pour une période de six ans. L'agrément débutera avec l'année académique 2018/2019 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2024 ou aussi longtemps que les programmes mentionnés seront en vigueur, selon la première éventualité. Cette décision est assujettie aux dispositions pertinentes de l'Énoncé de politique qui indique, entre autres, que « la durée de l'agrément peut être remise en question en tout temps pour raison valable ».

Par cette décision, le Bureau reconnaît que les programmes répondent aux exigences d'agrément de son Énoncé de politique et à celles de ses Normes académiques correspondantes. [Octobre 2018]

La révision de l'agrément a été réalisée du 19 au 21 mars, telle que prévue. Le rapport final de révision devrait être transmis par l'équipe d'ici la mi-juillet. [Avril 2018]

Selon les discussions tenues avec le doyen de la Faculté de Foresterie, Université de la Colombie-Britannique, il a été convenu que la révision de l'agrément de la concentration en Aménagement des ressources forestières et en Opérations forestières aura lieu du 19 au 21 mars 2018.

La période courante d'agrément du programme vient à échéance le 30 juin 2018.
[Février 2018]

Révision de l'agrément du programme de Foresterie (Hon.), Faculté d'Aménagement des ressources naturelles, Université Lakehead

Après avoir étudié le rapport que lui a présenté l'équipe d'évaluation et la documentation reliée à cette visite, le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) accorde l'agrément au programme de Foresterie (Hon.) Université Lakehead, pour une période de six ans. L'agrément débutera avec l'année académique 2018/2019 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2024 ou aussi longtemps que les programmes mentionnés seront en vigueur, selon la première éventualité. Cette décision est assujettie aux dispositions pertinentes de l'Énoncé de politique qui indique, entre autres, que « la durée de l'agrément peut être remise en question en tout temps pour raison valable ».

Par cette décision, le Bureau reconnaît que le programme répond aux exigences d'agrément de son Énoncé de politique et à celles de ses Normes académiques correspondantes. [Octobre 2018]

La révision de l'agrément a été réalisée du 18 au 20 avril, telle que prévue. Le rapport final de révision devrait être transmis par l'équipe d'ici la mi-août. [Mai 2018]

Selon les discussions tenues avec le doyen de la Faculté de Foresterie et de Gestion de l'environnement, Université Lakehead, il a été convenu que la révision de l'agrément du programme de Foresterie (Hon.) aura lieu du 18 au 20 avril 2018.

La période courante d'agrément du programme vient à échéance le 30 juin 2018.
[Février 2018]